



Garde des enfants-divorce en cours

Par **maria**, le **26/08/2008** à **09:33**

je suis en train de me divorcer et dans le refere du divorce le pere de mon fils a le droit la deuxieme moitie des vacances scolaires cette annee mais on s'avait trouver un arrangement et il a eu l'enfant pendant tout le mois d'Aout, mais le temps passe il se refuse de me remener l'enfant avant le 15 set. Que puis je faire pour reverter la situation?

Par **Tisuisse**, le **26/08/2008** à **09:50**

Alerter la police ou la gendarmerie dès que la date limite de son droit de garde et d'hébergement a été dépassée. Il s'agit là du délit de "non présentation d'enfant" punissable par le tribunal correctionnel. N'attendez surtout pas, dès le 1er septembre, procédez à l'encontre de votre futur ex. En principe, avec votre jugement en main, la gendarmerie se présentera au dernier domicile connu de votre mari pour y récupérer votre enfant et vous le ramener. Si les FDO n'y arrivent pas, informez le Procureur de la République près de votre tribunal et le JAF.